

RÉPONSE – I 420 A - 14.01

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 420 – 13.12

développée par Madame Christina MEISSNER

relative à l'objet suivant :

CIRCULATION ROUTIÈRE : RÉSULTAT DES COMPTAGES À CROTTE-AU-LOUP

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Faisant suite à l'interpellation I 420 – 13.12 développée lors du Conseil municipal du 17 décembre 2013, le service du Génie civil, en collaboration avec le service de la Mobilité, vous répond comme suit :

Des comptages sur le chemin du Sorbier (au Nord du chemin de Crotte-au-Loup, juste avant l'intersection avec le chemin de la Petite Garenne) ont été effectivement réalisés avant et après la mise en impasse du chemin de Mouille-Galand (mise en impasse effective début novembre 2013) :

- Campagne de comptages au mois de mai 2013, soit avant la mise en impasse
- Campagne de comptages au mois de décembre 2013, soit après la mise en impasse



Localisation du comptage

Par ailleurs, pour rappel, une campagne de comptage avait également été lancée sur le chemin de Mouille-Galand avant sa mise en impasse (juin 2012 – 3000 véhic/j dénombrés).

L'analyse de l'ensemble de ces données permet ainsi d'estimer les effets de la mesure sur les charges de trafic sur chemin de Crotte-au-Loup et chemin du Sorbier. Il ressort de manière globale qu'en semaine (lundi au vendredi) :

- Direction route de Peney : le trafic sur le chemin Crotte-au-Loup est passé de 590 véhicules à 1140 véhicules/jour.
- Direction route de Montfleury : le trafic sur le chemin Crotte-au-Loup est passé de 420 véhicules à 870 véhicules/jour.
- Soit pour ces deux sens de circulation, un doublement des charges de trafic pour un total cumulé de 2000 véhicules/jour.

On peut aussi en déduire que :

- Les 30% du trafic qui passaient par le chemin de Mouille-Galand se sont reportés sur cet axe (Sorbier - Crotte-au-Loup).

Les 70% restants (estimation sans tenir compte des riverains du chemin de Mouille-Galand) se sont rabattus sur les autres routes (Montfleury, la Garenne et Nant-d'Avril), et ce tant pour le trafic entrant (vers les zones industrielles - ZI) que sortant (depuis les ZI).

Sur les vitesses mesurées, on peut avancer les éléments suivants :

- Direction route de Peney, soit à l'entrée Nord du chemin de Crotte-au-Loup : La proportion des véhicules circulant dans les limites réglementaires (50 km/h) est d'environ 60% - on peut néanmoins estimer que ce pourcentage est bien plus important sur le chemin de Crotte-au-Loup même ; les véhicules commençant à décélérer grâce aux mesures existantes de modération de vitesse sur le chemin.
- Direction route de Montfleury : ce pourcentage est inférieur (50%) – les véhicules commençant à accélérer du fait de la nature du chemin (pas d'éléments modérateurs).

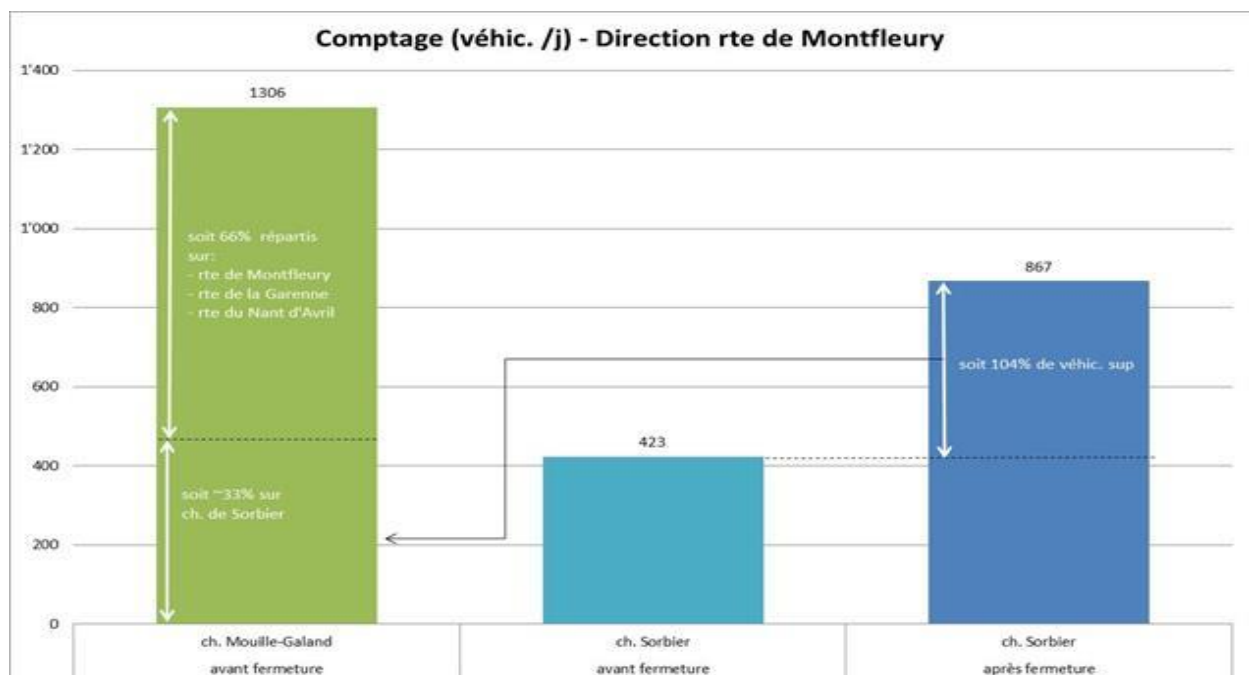
Sur le type de véhicules empruntant cet axe :

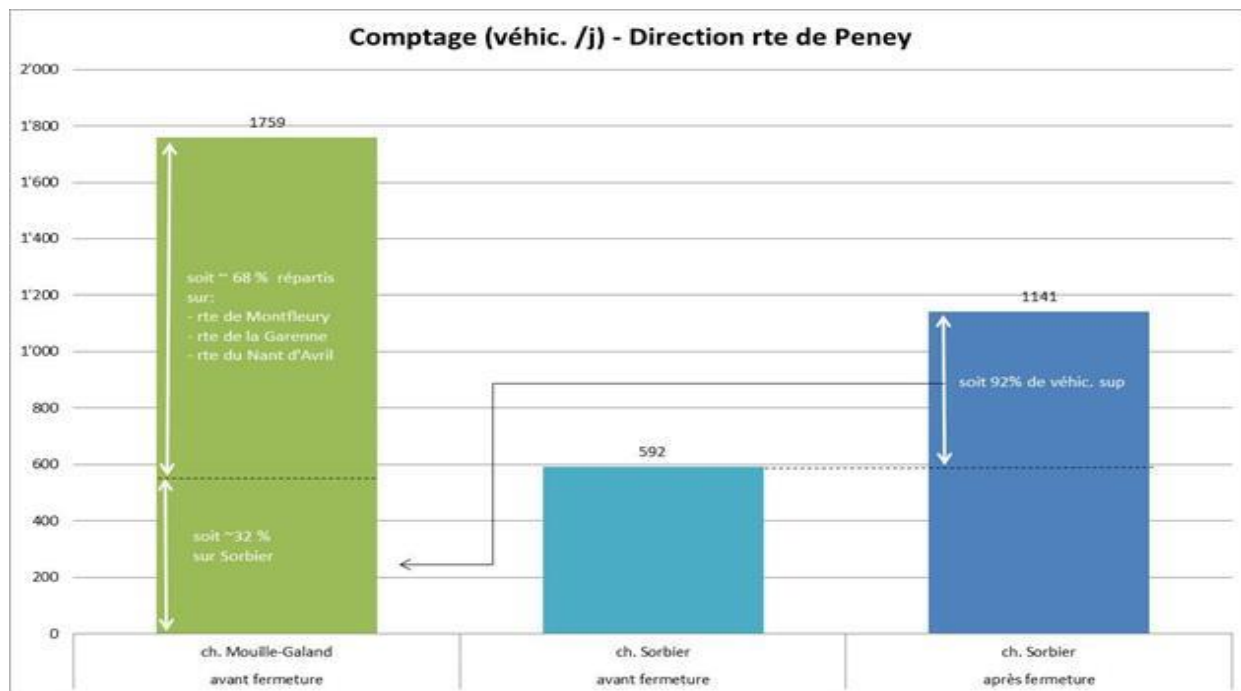
- On observe que plus de 95% des véhicules sont des voitures (plus de 1900), 1% des poids lourds (~20), le reste des deux roues (3%, soit ~60).

En conclusion :

- Le report des charges de trafic sur le chemin de Crotte-au-Loup est indéniable : le trafic a doublé dans un sens comme dans l'autre.
- À ce jour, nous n'avons pas eu de réactions de la part des associations des riverains (Association de défense des propriétaires de la zone « Crotte-au-Loup » notamment), néanmoins la mise en impasse ne date que de deux mois et un premier courrier sur ce sujet a été déjà envoyé à la Mairie par un habitant du secteur.
- Nous élaborons actuellement des scénarios d'interventions sur l'axe Crotte-au-Loup – Sorbier que nous souhaitons soumettre rapidement aux habitants concernés.

Vous trouverez ci-dessous les graphiques synthétisant les résultats des charges de trafic issus des comptages effectués.





L'interpellation I 420 – 13.12 est ainsi close.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif

Vernier, le 28 janvier 2014

